



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **MARDI 19 OCTOBRE 2021**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le treize octobre deux mil vingt-et-un, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie de Chazelles-sur-Lyon, le mardi dix-neuf octobre deux mil vingt-et-un, à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Présents : Pierre VERICEL - Michel NEEL - Jeanine RONGERE - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Ludovic PADUANO - Annie CHAPUIS - Pierre THOLLY - Marie-Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Hervé LASSABLIÈRE - Christiane BRUYAT - Thierry PONCHON - Florence PAILLEUX - Emmanuelle NEEL - Nathalie JOUBAND - Isabelle POULARD - David BOURKAIB - Mickaël HATRON - Gérard HAEGY - Christian BLANCHARD - Aline CIZERON – Yves GORD - Maxime PEILLER.

Absents ayant donné procuration : Corinne CHEVRON à Thierry PONCHON - Cyril D'IPPOLITO à Didier BOURKAIB - Julienne BERTHET à Ludovic PADUANO - Christine MONTAGNY à Isabelle POULARD.

Absent excusé : Frédéric BERTHET (arrivé à la question n°5)

Secrétaire élue pour la session : Pierre THOLLY

Directrice des Services, collaboratrice du Maire : Mme Carine BON

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 septembre 2021

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE
2. FINANCES : CONVENTION TRIPARTITE POUR LE PAIEMENT DES CAUTIONS DE REALISATION A EDF DANS LE CADRE DE L'OBLIGATION D'ACHAT DE L'ELECTRICITE PRODUITE PAR LES INSTALLATIONS DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES
- 3.1 PERSONNEL : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CHARGE DES SPORTS AUPRES DE L'ECOLE RAOUL FOLLEREAU
- 3.2 PERSONNEL : AVENANT N°1 AU CONTRAT D'ASSURANCE
- 3.3 PERSONNEL : CREATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES
4. SOCIAL : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE AVEC LES RESTAURANTS DU CŒUR
5. CULTURE : DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET « PRENDRE L'AIR DU TEMPS 2 »
6. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DE LA CCFE
7. PRESENTATION DES RAPPORTS 2020 DU SIEA SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
INFORMATIONS

M. NEEL donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 28 septembre 2021. Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire propose de désigner Pierre THOLLY en tant que secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE

2- FINANCES : CONVENTION TRIPARTITE POUR LE PAIEMENT DES CAUTIONS DE REALISATION A EDF DANS LE CADRE DE L'OBLIGATION D'ACHAT DE L'ELECTRICITE PRODUITE PAR LES INSTALLATIONS DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Dans le cadre de l'installation des panneaux photovoltaïques sur l'espace multi-activités à dominante sportive, la commune de Chazelles-sur-Lyon doit verser une caution de réalisation à EDF afin que la commune bénéficie d'une obligation d'achat de l'électricité produite, à des tarifs règlementés, par ses

installations de panneaux photovoltaïques. Le montant de la caution varie entre 360€ et 1000€ selon la puissance des installations.

Le conseil municipal est invité à approuver le projet de convention et autoriser Monsieur le Maire à la signer.

VOTE : UNANIMITE

3.1- PERSONNEL : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CHARGE DES SPORTS AUPRES DE L'ECOLE RAOUL FOLLEREAU

Le conseil municipal est invité à délibérer sur la convention de mise à disposition du personnel chargé des sports avec l'OGEC de l'école Raoul Follereau pour l'année scolaire 2021/2022. Le temps de mise à disposition est évalué à 2h d'intervention par semaine scolaire du 7 octobre 2021 au 2 Juin 2022 inclus.

VOTE : UNANIMITE

3.2- PERSONNEL : AVENANT N°1 AU CONTRAT D'ASSURANCE

L'assureur CNP a présenté au centre de gestion de la Loire le résultat financier déséquilibré du contrat groupe d'assurance des risques du personnel qui nous lie depuis le 1^{er} janvier 2020. La commune a reçu du centre de gestion de la Loire le 13 septembre dernier l'information selon laquelle l'assureur dénonçait le contrat. Le CDG a alors rencontré le courtier SOFAXIS, gestionnaire du contrat.

Le déséquilibre du contrat est principalement lié au fait que les arrêts des agents territoriaux présentent une gravité plus importante et donc une durée plus longue, conséquence notamment du vieillissement de la population de la fonction publique territoriale, ce constat n'est pas propre au territoire ligérien mais est au contraire d'ordre national. De nombreux contrats groupes portés par des Centres de gestion présentant les mêmes caractéristiques ont conduit la CNP à une position similaire.

L'avenant au contrat proposé porte sur une augmentation du taux de cotisation de 10% (taux passant de 4,80% à 5,28%), avec des garanties inchangées.

La collectivité est libre de ne pas accepter ces nouvelles conditions et de se retirer du contrat groupe. Pour autant, compte-tenu des délais, il paraît difficile de lancer une consultation de manière indépendante d'ici le 31 décembre 2021.

C'est pourquoi, le conseil municipal est invité à approuver l'avenant au contrat groupe relatif à l'assurance du personnel avec ses nouvelles conditions tarifaires applicables au 1^{er} janvier 2022.

VOTE : 27 POUR – 1 ABSTENTION

3.3- PERSONNEL : CREATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur la création d'un emploi temporaire pour un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe au service administratif à raison de 21 heures par semaine du 1^{er} novembre 2021 au 31 décembre 2021.

VOTE : UNANIMITE

4- SOCIAL : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE AVEC LES RESTAURANTS DU CŒUR

Depuis 2016, la commune de Chazelles-sur-Lyon approuve chaque année une convention avec l'association « les restaurants du cœur, les relais du cœur » située à Saint Symphorien-sur-Coise ayant pour objet la mise à disposition d'un véhicule communal permettant à l'association de récupérer les denrées alimentaires au dépôt de Givors et les ramener à Saint Symphorien-sur-Coise.

L'association distribue des colis à des bénéficiaires de la commune de Chazelles-sur-Lyon.

Le partenariat a bien fonctionné sur l'année écoulée. C'est pourquoi, il est proposé de conclure une nouvelle convention prenant effet au 29 novembre 2021 pour une durée d'un an.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la convention avec l'association « Les Restaurants du Cœur » et autoriser Monsieur le Maire à la signer.

VOTE : UNANIMITE

5- CULTURE : DEMANDE DE SUBVENTION A LA D.R.A.C DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET « PRENDRE L'AIR DU TEMPS 2 »

La crise sanitaire a révélé la fragilité de la culture dans toutes ses dimensions et son rôle essentiel dans notre vie collective. Afin de pouvoir retrouver une vie sociale et favoriser le vivre ensemble en proposant des expériences collectives et conviviales, artistiques et culturelles, la Ville de Chazelles-sur-Lyon, dans le cadre de sa politique culturelle et ce en lien avec l'appel à projet de la DRAC « Prendre l'air du temps 2 », souhaite soutenir des initiatives innovantes en lien avec des artistes du territoire.

Deux projets proposés fédèrent de nombreux acteurs du territoire autour d'une démarche participative intergénérationnelle favorisant la rencontre avec tous publics, conformément aux axes de l'Éducation Artistique et Culturelle et des Droits Culturels.

Compte tenu de la crise sanitaire liée à la Covid 19 ayant entravé une vie artistique et culturelle créative porteuse de convivialités et rencontres, la Ville de Chazelles-sur-Lyon a souhaité favoriser durant l'été 2021 la rencontre des publics autour de 2 projets structurants de nombreux acteurs locaux (tel le réseau d'éducation populaire, l'hôpital de Chazelles-sur-Lyon, Musée du Chapeau). L'objectif est de proposer aux habitants rencontres, ateliers de pratiques, restitutions publiques en des lieux non dédiés et espaces publics ce, dans la volonté de favoriser le lien social et le partage d'expériences artistiques et culturelles intergénérationnelles en répondant à l'appel à projet de la DRAC.

Il est proposé de soutenir les 2 projets suivants :

- « *Voyage dans la magie des rythmes Rythmes explores // Rythmes partages PERCUSSIONS / REPERCUSSIONS* » sur toute la ville de Chazelles-sur-Lyon » de Pierric NATALI,
- Ateliers de Percussions « Massarandub » de Stéphane Moulin - Résidence artistique (rencontre/découverte et conférences) dans l'espace Marcel Pagnol à Chazelles-sur-Lyon,

dans leurs réalisations sur le territoire de la commune par :

- un portage de l'appel à projet auprès de la DRAC AURA,
- la mise à disposition de moyens logistiques et de communication,
- la valorisation de ces 2 initiatives via les supports de communication et partenaires.

La commune de Chazelles-sur-Lyon sollicite une subvention de 2 500 € pour le projet « *Voyage dans la magie des rythmes Rythmes explores // Rythmes partages PERCUSSIONS / REPERCUSSIONS* » et 3 000 € pour le projet Ateliers de Percussions « Massarandub » et la résidence de Stéphane Moulin.

Le conseil municipal est invité à :

- Approuver la réalisation de ces projets et la demande adressée à la DRAC AURA.
- Autoriser M. le Maire ou son représentant, à signer les documents afférents.

VOTE : UNANIMITE

6- PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DE LA C.C.F.E

Le Conseil Municipal est appelé à prendre acte du rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes de Forez-Est, conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce rapport est à la disposition des élus et des administrés sur le site de Forez-Est : www.forez-est.fr

VOTE : UNANIMITE

7- PRESENTATION DES RAPPORTS 2020 DU S.I.E.A SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Pour rappel, le décret 95.635 du 6 mai 1995, modifié par le décret n° 2007.675 du 2 mai 2007 crée l'obligation pour l'exécutif des établissements de coopération intercommunale de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif.

Ainsi, les rapports annuels 2020 sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement gérés

par le SIEA sont présentés au Conseil municipal. L'assemblée est invitée à prendre acte de la présentation du rapport.

VOTE : UNANIMITE

INFORMATIONS

- Décision du maire en date du 28/09/2021 relative à l'attribution du marché de travaux « voirie urbaine 2021 ».
- Décision du maire en date du 28/09/2021 relative à l'attribution du marché de travaux « voirie rurale 2021 ».

Commandes :

Dates	Fournisseurs	Objet	Prix TTC
16/09/2021	SIGNATURE	Acquisition panneaux de signalisation	1 929,55€
21/09/2021	DELAGE	Voirie rurale aménagement chemin des Calles	2 714,47€
24/09/2021	ABTOO	Mission complémentaire étude trafic	3 240,00€
24/09/2021	CABINET MIALON	Plan topographique mairie	4 992,00€
29/09/2021	EIFFAGE ROUTE	Programme voirie urbaine 2021	14 253,00€
29/09/2021	EIFFAGE ROUTE	Programme voirie rurale 2021	14 769,00€
29/09/2021	ENEDIS	Travaux de raccordements électriques espace multi-activités	2 920,57€
30/09/2021	DELAGE	Sable de canalisation aménagement square Jouffraix	1 587,06€
06/10/2021	KROMMGROUP	Panneaux de signalisation, miroir	1 008,80€
08/10/2021	SC ALU	Fourniture et pose fenêtre buanderie école	3 179,77€

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20H00